

**MOTION  
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **OBJET** : RATIFICATION DE L'ACCORD UE-MERCOSUR

---

**VU** la délibération n° 15/235 AC du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse – PADDUC ;

**VU** la délibération n° 16/261 AC du 28 octobre 2016 portant adoption d'une motion relative à la demande de retrait de la France dans le processus de ratification du CETA ;

**CONSIDERANT** l'annonce, le 28 juin dernier, d'un compromis sur les contours d'un accord commercial Union Européenne-Mercosur (Le Marché commun du Sud regroupant Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay) visant à faciliter les échanges entre les deux blocs ;

**CONSIDERANT** que cet accord prévoit l'élimination, d'ici dix ans, de la quasi-totalité des droits de douane appliqués aujourd'hui sur les exportations d'un continent à l'autre ;

**CONSIDERANT** que, pour entrer en vigueur, celui-ci doit être ratifié à l'unanimité des Etats membres de l'UE et par le Parlement européen ;

**CONSIDERANT** que ce projet soulève de nombreuses interrogations sur le plan démocratique, économique, écologique, sanitaire et social ;

**CONSIDERANT** que sur le plan démocratique, cet accord a été conclu en catimini, au lendemain des élections européennes, foulant ainsi aux pieds nos principes démocratiques et le vote des électeurs ;

**CONSIDERANT** que sur le plan économique, l'inquiétude grandit notamment chez les agriculteurs ;

**CONSIDERANT** qu'avec l'ouverture de quotas annuels, le Mercosur pourra exporter vers l'UE, avec des droits de douane réduits, près de 160 000 tonnes de bœuf, 180 000 tonnes de volaille, 45 000 tonnes de miel ou encore 25 000 tonnes de porc produits à bas coûts ;

**CONSIDERANT** que cet accord pourrait instaurer une concurrence déloyale pour les agriculteurs et déstabiliser le marché agricole européen ;

**CONSIDERANT** que sur le plan écologique, sanitaire et social, la mise en œuvre de cet accord aura des répercussions importantes ;

**CONSIDERANT** que les échanges commerciaux entre pays très éloignés contribuent à augmenter les émissions de gaz à effet de serre liées à la production et au transport de marchandises ;

**CONSIDERANT** que cette politique est aux antipodes de celle que nous voulons mettre en œuvre en favorisant notamment les circuits courts ;

**CONSIDERANT** que la hausse de la demande européenne en bœuf va pousser le Mercosur à augmenter la taille de ses élevages, très polluants, sans imposer de nouveaux standards plus vertueux ;

**CONSIDERANT** que l'étude d'impact environnemental de l'accord n'a pas encore été publiée ;

**CONSIDERANT** que nous ne voulons pas importer un modèle agricole qui n'est pas le nôtre. ;

**CONSIDERANT** que les pays du Mercosur ont misé sur l'agriculture intensive et sont de grands consommateurs d'intrants chimiques et de produits pharmaceutiques ;

**CONSIDERANT** que le Brésil a autorisé depuis janvier la commercialisation de 239 nouvelles références de pesticides et recourt à des molécules dont plusieurs sont interdites en Europe, comme l'atrazine ;

**CONSIDERANT** que 74% des produits phytosanitaires utilisés au Brésil sont interdits en Europe et que le saccage de la forêt amazonienne s'amplifie chaque jour un peu plus ;

**CONSIDERANT** que cet accord favorisera certaines pratiques, courantes dans certains élevages brésiliens mais proscrites en Europe au nom du principe de précaution ;

**CONSIDERANT** que certains élevages brésiliens sont parmi les plus gros consommateurs d'antibiotiques pour animaux dans le monde, derrière la Chine et les Etats-Unis ;

**CONSIDERANT** que le recours à ces médicaments, dont l'usage en agriculture est reconnu comme favorisant l'antibiorésistance, y a bondi de 68 % entre 2000 et 2010, selon l'ONG Institute for Agriculture and Trade Policy ;

**CONSIDERANT** que le chapitre sur le développement durable et sur les droits sociaux est précisément le seul à ne pas être contraignant ;

**CONSIDERANT** que l'Union Européenne devrait peiner à garantir l'absence de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires importées d'Amérique du Sud, en effet aucune sanction dissuasive n'est prévue contre un Etat s'il contrevient à ses obligations ;

**CONSIDERANT** que ces traités ne doivent pas avoir pour unique objectif que de créer de nouvelles opportunités économiques sans se soucier de la préservation de notre environnement et du bien-être sanitaire et social des populations ;

**CONSIDERANT** que l'Assemblée de Corse avait déjà manifesté sa désapprobation vis-à-vis de ce type d'accord dans une délibération adoptée à l'unanimité le 28 octobre 2016 concernant le CETA ;

### **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**AFFIRME** que le développement économique doit se construire autour de la préservation de notre environnement et du bien-être sanitaire et social des populations.

**DEMANDE** au gouvernement et au Président de la république française de s'opposer à la ratification de cet accord.

**MANDATE** le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil Exécutif afin qu'ils s'associent aux démarches engagées contre cet accord.